



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le conseil municipal, lors de la séance tenue le 21 décembre 2010, a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 10300-2010 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2011**

Ce règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 5^e jour de janvier 2011.

Jacques Arsenault
Greffier